

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION
(Article R. 211-21 du code du tourisme)

La commission d'immatriculation mentionnée à l'article L. 141-2 du code du tourisme certifie que l'opérateur ci-après :

JUST ESSENTIAL
LA PASTORELLE, 6 AVENUE DE LA PASTORELLE,
06200 NICE FRANCE

représentée par

MADAME DIRKJE VAN HERK, GÉRANTE

a été immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro suivant :

IM006100039

à effet du 01/07/2010

La garantie financière est apportée par : APS, 15 AVENUE CARNOT, 75017 PARIS, FRANCE

L'assurance de responsabilité civile professionnelle est souscrite auprès de : HISCOX, 19 RUE LOUIS LE GRAND, 75002 PARIS, FRANCE

Cette immatriculation est valable jusqu'au 01/07/2013. La demande en vue de son renouvellement devra être adressée à la commission d'immatriculation deux mois avant la date d'échéance.

L'opérateur doit informer la commission d'immatriculation de tout événement pouvant avoir des conséquences sur son immatriculation (article R. 211-21 du code du tourisme) :

* dans le mois qui précède la modification quand elle peut être anticipée,

* ou au plus tard dans le mois qui suit l'événement.

Conformément aux dispositions de l'article R. 211-23 du code du tourisme, publicité sera faite de cette immatriculation dans un délai d'un mois à compter du 01/07/2010 sur le site internet d'ATOUT FRANCE.

Fait à Paris,

Le 01/07/2010

Le Président de la commission d'immatriculation



Michèle HOURT